

**Arrêté n° AG-43-2024 portant mise à jour de la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe - session 2022**

**Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,**

Vu le code général de la Fonction Publique, articles L325-19 et L325-20 notamment,  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment son article 12,  
Vu le décret n° 2012-940 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,  
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,  
Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,  
Vu l'arrêté n° AG-02-2022 du 4 janvier 2022 portant ouverture au titre de l'année 2022 d'un examen professionnel d'accès par avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
Vu l'arrêté n° 22-06-005 du 1er avril 2022 du C.N.F.P.T portant désignation de Monsieur Pascal COUTANT en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours décentralisé,  
Vu l'arrêté n° AG-25-2022 portant formation du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022,  
Vu l'arrêté n° AG-29-2022 modifiant l'arrêté n° AG-25-2022 susvisé,  
Vu l'arrêté n° AG-44-2022 portant désignation des correcteurs de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022,  
Vu l'arrêté n° AG-46-2022 du 21 juillet 2022 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022,  
Vu l'arrêté n° AG-56-2022 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir à l'examen professionnel susmentionné,  
Vu l'arrêté n° AG-79-2022 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe - session 2022,  
Vu l'arrêté n° AG-82-2022 désignant des examinateurs supplémentaires pour l'épreuve d'admission de l'examen professionnel susvisé,

Vu l'arrêté n° AG-84-2022 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe - session 2022,

Vu l'arrêté n° AG-07-2023 fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe - session 2022,

Considérant les radiations de la liste d'admission de l'examen professionnel par avancement de grade de rédacteur territorial principal 2ème classe, session 2022,

Considérant la mise à jour de cette liste d'admission,

### ARRETE :

#### **Article 1 :**

La liste d'admission d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe -- session 2022 est mise à jour au 23 janvier 2024 par ordre alphabétique.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits.

Nom	Prénom
AUDOT	Sylvie
BATTEUX	Emeline
BAUDU	Christèle
BOULAS	Elisabeth
BOUVARD	Natacha
BUCHGEHER	Brigitte
CASANOVAS	Morgane
CAUGANT	Claude
CEDILE	Christophe
CHENAULT	Céline
DEMICHEL	Mathilde
DORIOLE	Coralie
ETCHEVERRY	Benedicte
GRATTET	Gaëlle
GUENARD	Eugenie
LEFEBVRE	Stéphanie
MAZEAU	Céline
MEUNIER	Olivier
MICHELET	Sylvie
MILLET	Isabelle
OURSELIN	Charlène
POISSON	Marie-Florinde
PRAULT	Mélina
RAMAEN	Elodie
RAYNAL DA SILVA MOTA	Isabelle
SOFRONE	Marine
TOMMASI	Karine
VICERON-BEULIN	Marion
VILLERET	Mélanie

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 11 juin 2024.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE L'INDRE  
Pour le Président et par délégation,

Envoyé en préfecture le 14/06/2024  
Reçu en préfecture le 14/06/2024  
Publié le 14/06/2024  
ID : 036-283600138-20240611-AG\_43\_2024-AR



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danielle Dupre-Segot', written over the stamp.

Danielle DUPRE-SEGOT  
Vice-Présidente

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le



ID : 036-283600138-20240611-AG\_43\_2024-AR

